

DECOUVREZ
L' Action de Formation Préalable au Recrutement
DEMATERIALISEE

NOUVEAU !

L'AIDE A LA FORMATION AVANT L'EMBAUCHE SE DEMATERIALISE

+ Un accès simple et rapide

Déposez votre demande d'aide AFPR directement depuis votre espace sur pole-emploi.fr, en toute autonomie 24h/24 – 7j/7 ⁽¹⁾

+ Un suivi en temps réel

Tout se fait en ligne : de la complétude de la demande à la visualisation de son état d'avancement .

Gagnez du temps dans vos échanges avec le demandeur d'emploi, Pôle emploi et l'organisme de formation

+ Un processus de recrutement facilité

Suivez le parcours de formation de votre futur collaborateur et son atteinte des compétences répondant à votre besoin

(1) Phase expérimentale sur le premier semestre 2019 auprès des régions Nouvelle Aquitaine, Martinique, Guadeloupe et des départements Ardennes, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Saône et Loire et Côte d'Or, sur une modalité de formation unique (tutorat ou formation dispensée par un organisme de formation)

Rappel :

Attribuée par Pôle emploi, l'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) est une aide au financement d'une formation préalable à l'embauche . Elle permet au demandeur d'emploi d'acquérir les compétences professionnelles requises pour occuper le poste sur lequel vous recrutez.

Le projet d'embauche vise un :

- CDD de 6 mois à moins de 12 mois
- Contrat de professionnalisation de moins de 12 mois
- Contrat de travail temporaire d'au moins 6 mois au cours des 9 mois suivant la formation

Cette formation ne peut excéder 400 heures ⁽²⁾

(2) Pôle emploi peut financer au-delà de cette durée dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences ou de dispositifs spécifiques. Rapprochez-vous de votre conseiller Pôle emploi pour obtenir plus d'informations.

La demande d'AFPR dématérialisée en 3 étapes

Votre conseiller Pôle emploi peut vous accompagner dès l'initialisation de votre demande et rester à votre écoute tout au long pour vous guider.

1

Je saisis ma demande sur mon espace recruteur

Sur pole-emploi.fr, je renseigne les informations de ma demande relatives :

- Au demandeur d'emploi
- A l'offre d'emploi
- Au devis et au plan de formation

Votre conseiller Pôle emploi doit donner son accord sur le montant de l'aide avant envoi de la demande.

2

Ma demande est prise en compte

- Le conseiller Pôle emploi étudie ma demande pour valider la suite du processus
- Le demandeur d'emploi réceptionne ma demande sur son espace pour acceptation
- L'agence Pôle emploi valide ma demande
- Je visualise en temps réel les étapes de décision sur mon espace

3

Je procède au suivi du demandeur d'emploi durant sa formation ⁽³⁾

Le formateur doit attester de :

- l'entrée en formation du demandeur d'emploi au 1^{er} jour excepté si l'organisme de formation peut l'attester automatiquement
- Sa présence en cours de formation

Je dois fournir à la fin de la formation:

- Des bilans sur la formation et sur la mesure ainsi que la facture

(3) La saisie des présences et des bilans sera possible directement depuis votre espace personnel début 2020

Pôle emploi – Le Cinétic – 1, avenue du Docteur Gley – 75987 Paris Cedex 20 – Juin 2019

POLE-EMPLOI.FR

